

Pompey, le 20 JAN. 2026

Président de la MRAe DREAL Grand Est
Service évaluation environnementale
14 rue du Bataillon de Marche n°24
BP 81005
F 67070 STRASBOURG

PÔLE AMENAGEMENT DURABLE
ET TRANSITIONS TERRITORIALES

Direction Urbanisme & Habitat

Affaire suivie par Laetitia LALIGANT-TRAMONTIN

 03 83 49 81 80

llaligant@bassinpompey.fr

Accueil

 03 83 49 81 92

urbanisme@bassinpompey.fr

N/Réf: ADTT/JM/LLT/D2600115

OBJET : Saisine Autorité Environnementale pour examen au cas par cas ad hoc - projet de modification simplifiée n°2 du PLUi-HD du Bassin de Pompey

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous consulter pour avis en tant qu'autorité environnementale, conformément aux articles R104-33 à R104-37 du Code de l'urbanisme. Cette consultation porte sur la prise en compte de l'environnement par la modification simplifiée n°2 du PLUi-HD de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey, afin de déterminer l'éligibilité à évaluation environnementale.

Le projet de modification simplifiée permet de créer un nouveau règlement au droit d'une construction isolée à Liverdun pour modifier les sous-destinations autorisées.

Cette consultation intervient avant la mise à disposition de la procédure. Je joins à cette saisine le dossier utile pour un examen au cas par cas ad hoc de ce projet.

Vous voudrez bien me transmettre un accusé de réception avec la date de réception de cette saisine. Votre avis devrait nous parvenir dans les deux mois à compter de celle-ci.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

**Le Président
de la Communauté de Communes
du Bassin de Pompey**

lament type.

Laurent TROGRIC

KDK D2600115 KFK